

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°59
du 09 Décembre 2019 à 20H00

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf et le neuf décembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents: Bernard OLLAGNIER, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Marc MAZET, Claudia GIROD (arrivée à 20H03 pour le vote de la numérotation des lieux-dits) Dominique BAUMANN, Daniel DELATOUR, Patrice PIOT, Christelle THOMASSON.

Absents excusés : Magalie RENARD donne pouvoir à Dominique BAUMANN.

Absents : Alexandra GHIDELLI, Audrey LAROCHE, Pascal PLANCHET, Sandrine ROY, Eric SCHNEIDER

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur Dominique BAUMANN est élu secrétaire de séance.

A/ Approbation du compte rendu N°58 du 04 Novembre 2019:

Madame Magalie Renard par l'intermédiaire de Monsieur Dominique BAUMANN fait part d'une erreur sur le vote du point n°10 « Numérisation des plans du cimetière ». Il demande à rectifier comme suit :

« Les Conseillers Municipaux donnent par 9 voix pour, 1 abstention et 1 contre, (à la place de 2 abstentions) un accord de principe sur le projet de numérisation des plans et gestion du cimetière qui sera à soumettre au budget 2020, en privilégiant l'offre du cabinet de géomètre Morel pour un montant de 1 668 € TTC. »

Le compte rendu N°58 du 04 Novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des 9 voix.

B/ Délibérations

1- Numérotation des Lieux-dits- Devis

Suite à la délibération n°2019-11-001 validant les devis de la société Kromm Group d'un montant de 5 473.08 Euros TTC, un nouveau devis a été transmis suite à l'oubli du blason de la commune sur les panneaux par la société, d'un montant de 6 284.76 € TTC. Etant donné le surcout, Monsieur Bernard Jossermoz présente un devis de l'entreprise Girod d'un montant de 5 473.42 € TTC et celui de Kromm Group après remise commerciale à 5 500 € TTC.

Les conseillers municipaux approuvent par 9 voix pour et 1 contre le devis de la société Girod à 5 473.42 € TTC. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer le document.

2- Budget Assainissement – travaux de VRD « Clos Romarin »

Suite à la délibération 2019-09-005, validant le devis de la société EGCA d'un montant de 25 366.80€ afin de réaliser le branchement pour les logements privés, sans assainissement collectif à ce jour, situés sur la D2 en dehors du lotissement, Monsieur Jean-François Morellet, présente un devis pour des travaux complémentaires (bloc de béton avec réseau électrique non répertorié) d'un montant de 2400 € TTC.

Les conseillers municipaux approuvent par 8 voix pour et 2 contre, le devis complémentaire de la société EGCA d'un montant de 2 400 € TTC. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer le document.

3- Bulletin municipal -Imprimerie

Monsieur Marc Mazet propose les devis de deux entreprises pour la réalisation du bulletin municipal 2020 :

-Espace copie pro : 1 183.20 € TTC

-Imprimerie multitude : 1 296 € TTC

Il propose le devis d'Imprimerie multitude, dont la finition est de meilleure qualité et notamment la couverture.

Les conseillers municipaux approuvent par 9 voix pour et 1 abstention le devis de la société Imprimerie multitude à 1 296 € TTC pour la réalisation du bulletin municipal 2020. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer le document.

4- Remplacement camion benne - Emprunt

Dans le cadre de l'achat du camion benne Mercedes d'un montant de 34 800 € TTC (montant incluant la reprise de l'ancien véhicule) et des démarches effectuées auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt de 15 000 euros, plusieurs offres sont présentées (la Caisse d'épargne n'a pas répondu à notre sollicitation).

Etablissement bancaire	Montant	Taux	Echéance mensuelle	Echéance trimestrielle	Echéance Anuelle	Durée	Frais de dossier
Crédit Agricole	15 000€	0.15 %	417.63€	1 253.05 €	5 015.01 €	3 ans	100 €
Banque populaire	15 000€	0.50 %		1 260.18 €	5 050.08	3 ans	0 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 10 voix la proposition du Crédit Agricole:

Montant de 15 000 €, sur 36 mois, au taux fixe de 0.15 % à échéance mensuelle de 417.63 €, frais de dossier de 100 €. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer les documents relatifs.

5- Etang « Le Cocagne »

Monsieur Jean Marc Domenech, président de la SAS MJMD Système, informe par courrier en date du 12 novembre dernier, de son intention de lever l'option figurant dans la convention de location accession du camping. Il propose également une offre de 35 000 € pour l'achat de l'étang « Le Cocagne ».

Les commissions urbanisme, finances et environnement se sont réunis le mardi 26 novembre 2019 et proposent un refus de l'offre d'achat de Monsieur Jean Marc Domenech à 35 000 €.

Monsieur le Maire précise que les Domaines ont estimé le bien à 65 000 € et qu'une proposition avait été faite par la Commune à 50 000 €, compte tenu de l'achat total camping et étang.

Madame Magalie Renard demande par le biais de Monsieur Dominique Baumann si en cas de vente, est-ce que l'accès aux piétons serait-il toujours possible ? Les Conseillers répondent qu'un droit de passage avait été invoqué chez le notaire.

Monsieur Marc Mazet indique que les frais pour l'étang sont restreints à ce jour hormis l'entretien. Monsieur Patrice Piot répond qu'il faut l'entretenir.

Monsieur Bernard Jossiermoz explique que le mieux serait de le louer.

Monsieur Dominique Baumann, propose de mettre en valeur ce lieu en l'aménageant par un parcours sportif par exemple. Il précise qu'étant donné le peu de bien restant dans le domaine public, un refus de l'offre d'achat est préconisé.

Les conseillers municipaux refusent par 8 voix pour et 2 abstentions, l'offre d'achat à 35 000 € de Monsieur Jean Marc Domenech, président de la SAS MJMD Système, concernant l'étang « Le Cocagne », la Commune voulant le garder. Et prennent en compte la levée d'option de la convention location-accession du camping.

6- Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône

Suite à la création du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône au 1^{er} janvier 2019, les membres du syndicat de Montmerle et Environs ont délibéré de manière concordante pour demander leur retrait et l'adhésion au syndicat Bresse Dombes Saône.

Le 9 septembre dernier, le comité du syndicat Bresse Dombes Saône a délibéré à l'unanimité pour accepter l'adhésion des communes de Baneins, Chaneins et Valeins ainsi que la communauté de communes Val de Saône Centre pour les huit communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy sur Saône, Montceaux, Montmerle sur Saône et Peyzieux sur Saône.

Le 11 Septembre, le comité du syndicat de Montmerle et Environs a délibéré sur le retrait de ses membres et les conditions de sa dissolution.

Afin de poursuivre la procédure, il est demandé à la commune de se prononcer sur l'extension du périmètre du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône et la reprise de l'actif et du passif de l'ex-syndicat de Montmerle et Environs.

Lors du dernier Conseil Municipal, les élus ont voté un report de la décision en attendant les éléments comptables et de savoir pourquoi ces communes ont décidé de quitter le syndicat de Montmerle et Environs. Monsieur le Maire apporte les précisions reçues par notamment les extraits du compte administratif 2018.

Les Conseillers Municipaux approuvent par 9 voix pour et 1 contre :

- **L'adhésion au syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône de la communauté de communes Val de Saône Centre pour les huit communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy sur Saône, Montceaux, Montmerle sur Saône et Peyzieux sur Saône et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins avec effet au 1^{er} Janvier 2020.**
- **La mise à jour en conséquence de l'article 1 des statuts du syndicat définissant son périmètre.**
- **La reprise de l'actif et du passif, ainsi que les engagements contractuels en cours, du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs par transfert direct au Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône.**

7- Budget Commune – Décision modificative N°5

Une intégration des frais d'étude pour la construction de l'école pour l'exercice 2019 aux comptes d'immobilisations corporelles correspondant aux travaux réalisés, est nécessaire. Afin d'émettre les mandats au compte 2313/041 et les titres au compte 2031/041, un vote de crédit supplémentaire de 58 000 € est nécessaire.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2031/041 Frais d'étude		58 000.00 €
TOTAL Recette 041		58 000.00 €
2313/041 Immos corpo en cours, constructions		58 000.00 €
TOTAL Dépense 041		58 000.00 €

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 10 voix cette décision modificative N°5

8- Budget Commune -Décision modificative N°6

Afin de procéder au règlement du camion benne Mercedes, d'un montant de 40 200 € TTC et reprise ancien véhicule de 5400 € TTC, non prévus au budget 2019, des mouvements de crédit sont nécessaires : 12 000 € qui seront déduits des opérations N°165 « Cimetière exhumation » et N°166 « Monument aux morts », non réalisées à ce jour, et mis sur l'opération N°167 « achat véhicule » qui doit également être créée.

Investissement		Investissement	
DEPENSES		RECETTES	
21571/21 op 167 : matériel roulant	+ 40 200 €	1641/16 : Emprunt	+ 15 000 €
21316/21 op 165 : Cimetière exhumation	-6 000 €	024 Produit de cession	+ 5 400 €
21318/21 op 166 : Monument aux morts	- 6 000 €		
020/020 Dep imprévues	- 7 800 €		
TOTAL	+ 20 400 €	TOTAL	+ 20 400 €

Monsieur Dominique Baumann demande si la subvention DETR allouée pour l'opération « Monument aux Morts sera toujours accordée en 2020. Monsieur Bernard Jossier répond que la Commune dispose d'un délai de 2 ans pour débiter les travaux.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 10 voix cette décision modificative N°6.

9- Autorisation du comptable à passer les écritures de mise à disposition du réseau éclairage public au SIEA AIN

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune est membre du SIEA de l'Ain avec lequel elle a signé une convention de transfert de compétences en 2012. Aucune écriture n'ayant été comptabilisées à ce jour, le Comptable propose de régulariser en validant le schéma comptable joint qu'il nous propose et à l'autoriser à passer les écritures sur comptes de bilan ;

Conformément aux dispositions de l'article L1321-1 du code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence facultative a entraîné de plein droit la mise à disposition au **SIEA01** des biens meubles et immeubles utilisés par la commune, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Le Maire signale qu'une convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers précise à ce titre les modalités effectives du transfert de compétence, la mise à disposition des biens se faisant à titre gratuit.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le comptable à passer les écritures concernant ce transfert de compétence Éclairage Public.

Les conseillers municipaux autorisent à l'unanimité des 10 voix, le comptable à passer les écritures concernant le transfert de la compétence facultative Éclairage Public.

C/ questions diverses et informations :

- **Cérémonie des Voeux** : Date fixée au Vendredi 17 Janvier 2020 à 19H à la salle des fêtes.
- **Finances budget Commune**: Afin de régler la subvention pour la classe découverte 2020 d'un montant de 1389 €, un arrêté (Décision modificative N°4) a été pris pour effectuer un virement de crédit de 1400 € des dépenses imprévues de fonctionnement (022/022) sur le compte subvention de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé (6574)
- **Ecole -Classe découverte 2020** : Madame Laetitia Leal directrice de l'école de Relevant, nous informe de l'annulation de la classe découverte prévue en février 2020, en raison de problèmes administratifs. La subvention allouée au précédent Conseil Municipal est donc supprimée.
- **Lagune** : Coupe des roseaux à planifier fin décembre. Monsieur Jean-François Morellet s'en occupe.
- **Ecole actuelle** : Déménagement du grenier dans un premier temps à prévoir – Appel aux bénévoles. Les conscrits demandent si ils peuvent avoir des petits bureaux afin de réaliser un char. Monsieur le Maire approuve. Le reste sera à voir avec la nouvelle municipalité.
- **Vente** : La vente du terrain et bâtiment de l'école actuelle est reportée au Lundi 16 Décembre à 12Heures30.
- **Projet de loi de finances 2020** : Information de Monsieur Patrick Chaize, sénateur de l'Ain, sur la réforme de la taxe d'habitation et de fiscalité locale.
- **Conseil** : Date du prochain conseil fixé au Lundi 20 Janvier 2020.
- **Conseil des jeunes** : Suite à la réunion du 27 novembre dernier, Mélissa Vinck a été élue maire, Nadya Lefevre-Djalti a été élue adjointe en charge de la communication et Mathieu Uroz a été élu adjoint en charge des projets.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H00.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents